



## Stage d'immersion professionnelle refusé

Par **Cbo85**, le **21/12/2021** à **15:22**

Bonjour. Âgé de 54 ans et inscrit comme demandeur d'emploi à Calais depuis septembre 2021, j'ai été envoyé à la recherche d'un stage en immersion professionnelle par ma conseillère Pôle Emploi. J'étais auparavant domicilié et employé en Vendée mais j'ai dû partir car je ne pouvais faire face à mes frais d'hébergement et à ceux de mon fils étudiant dans une ville loin de Vendée. Malheureusement, la chaudière de la vieille maison dont j'ai hérité à Calais est en panne et doit être changée et l'électricité n'est pas aux normes donc je ne sais comment me chauffer. Je n'ai pas les moyens de faire poser une autre chaudière. Le froid est devenu insupportable. J'ai donc demandé à des amis vendéens s'ils pourraient m'héberger le temps d'un stage dans leur région. Je suis venu prospecter sur place et j'ai trouvé un stage en immersion d'une semaine chez un pépiniériste. J'ai donc envoyé le document signé par l'entreprise à ma conseillère Pôle Emploi mais elle refuse de me délivrer la convention de stage. Selon elle, et bien que n'ayant pas de chauffage dans ma maison de Calais, je dois privilégier les entreprises de Calais et des environs. Elle m'a aussi sommé de poser des jours de congés car je ne lui ai pas caché que j'étais en Vendée, ayant réussi à obtenir la réponse à ma demande de stage très rapidement. Je suis scandalisé. Je croyais que l'on avait droit à la mobilité sur tout le territoire quand on est en recherche d'emploi et indemnisé.

Par **Marck.ESP**, le **21/12/2021** à **19:34**

Bonsoir

Si vous n'obtenez par de suite à une réclamation sur votre espace personnel, vous pouvez saisir par écrit le médiateur.